

31 juillet 2012

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 novembre 2006 de M. Alexis Barbey, M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, MM. Vincent Schaller, Guy Dossan, Pierre Maudet et Simon Brandt: «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui faire un rapport sur l'utilisation des préaux en dehors des heures scolaires.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les questions de propreté et d'incivilités dans les préaux d'écoles gérés par la Ville de Genève préoccupent le Conseil administratif, et le département de la cohésion sociale et de la solidarité en particulier.

Actuellement les dispositions légales, réglementaires, ainsi que les directives en la matière prévoient:

- «Les parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux sont ouverts à la population en permanence, sous réserve de dispositions spéciales» [...] «Durant l'horaire scolaire et les activités parascolaires, les préaux sont réservés aux enfants des établissements scolaires attenants» (art. 7, §1 et 3, chap. III du Règlement des parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève, LC 21 331);
- que les agents de police municipale interviennent pour ce qui a trait aux questions d'incivilités et de propreté (art. 5, loi sur les agents de police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes F1 07);
- que l'école doit apprendre aux élèves à respecter la propreté des lieux (Directive sur la Sécurité des élèves, propreté des préaux D-DGEP-02A-20).

La vocation première des préaux est bien celle d'offrir un espace pour la récréation et la détente des élèves pendant le temps scolaire. Cependant, parallèlement, les préaux sont également des espaces publics, situés au cœur des quartiers et ouverts à tous les habitants. Ces lieux sont donc fréquentés au-delà du temps scolaire par diverses personnes qui peuvent en faire des usages variés.

Nous constatons que la fréquentation des préaux a nettement augmenté au cours de ces dix dernières années. L'occupation est surtout le fait de jeunes gens, anciens élèves et/ou jeunes du quartier. Cette fréquentation, notamment nocturne,

entraîne parfois des nuisances sonores, voire des déprédations (endommagement de matériel, tags, déchets...).

Concrètement, les questions d'utilisation se posent différemment pour chaque préau et évoluent dans le temps. Elles révèlent le plus souvent des situations complexes pour lesquelles il n'existe pas de solution simple et définitive.

Suivant les cas, ce sont donc des problèmes différents qu'il s'agit de résoudre: cohabitation et convivialité dans le quartier, salubrité publique, incivilités, voire insécurité. C'est pourquoi les réponses à apporter nécessitent un diagnostic précis et partagé avec l'ensemble des acteurs du quartier, et elles sont généralement différentes selon les cas d'espèce.

Au sein du Service des écoles et institutions pour l'enfance, un coordinateur «école et quartier» assure la mise en place de groupes de travail dans le but de mieux identifier les problèmes, d'évaluer les besoins et de réfléchir aux solutions possibles.

Ainsi, des concertations réunissant les différents partenaires (école, polices, travailleurs hors murs, voisins, etc.) sont organisées dans les quartiers et des actions collectives sont mises sur pied.

Les domaines de compétence de chaque acteur sont distincts et se complètent. La police cantonale est sollicitée lorsque des délits sont commis, et c'est elle qui intervient sur la base des lois en vigueur. La police municipale assure une action de proximité, dans le cadre de ses compétences.

Les résultats de ces interventions concertées et spécifiques portent leurs fruits, à l'image de ce qui se déroule actuellement à l'école des Allobroges. Cependant, une solution est toujours provisoire et nécessite un suivi constant, la situation étant toujours amenée à évoluer.

La question de la propreté et de la salubrité des préaux est bien réelle. Le fait que ces lieux sont utilisés comme des espaces publics à part entière et que l'on constate aujourd'hui une augmentation de leur fréquentation implique un certain nombre de conséquences en matière de propreté et de salubrité. Certains préaux sont plus problématiques que d'autres, et il s'agit de renforcer le nettoyage plutôt que de procéder à leur fermeture. La préoccupation est d'avoir des préaux propres qui restent ouverts à tous.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance met en place les moyens nécessaires pour optimiser l'entretien des préaux (formulaire de satisfaction rempli par les responsables des bâtiments scolaires, augmentation des passages des entreprises de nettoyage, concertation avec les partenaires concernés, etc.). Les enseignants et autres partenaires travaillant dans les écoles sont bien informés et réactifs. Ainsi les cas ont toujours été gérés rapidement et efficacement.

Un budget supplémentaire de 140 000 francs a été accordé en 2011 afin d'assurer le nettoyage de certains préaux le dimanche matin. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance examine également la possibilité d'étendre les prestations de nettoyage, notamment pour les week-ends et durant les périodes de vacances. Quelques préaux, les plus sensibles, sont d'ores et déjà fermés pendant la nuit.

## **Conclusion**

La question des préaux et notamment de leur entretien représente un défi de plus en plus important.

Cependant, fermer les préaux contreviendrait à l'esprit qui préside à la mise à disposition de l'espace public. Par ailleurs, la fermeture s'avère – selon les cas – techniquement difficile et reviendrait à déplacer les problèmes. Enfin, les risques pour les élèves ont été évalués comme étant minimes.

Pour ces raisons, le Conseil administratif estime que les bases légales, réglementaires, et les directives en cours, ainsi que les efforts mis en œuvre sont suffisants pour assurer la propreté, la salubrité et la sécurité dans la grande majorité des préaux.

Une attention et des moyens particuliers sont déployés dans les préaux les plus sensibles; dans des situations extrêmes, la fermeture d'un préau peut être décidée. Une fermeture générale des préaux n'est toutefois ni souhaitable d'un point de vue social ni réalisable d'un point de vue technique. En définitive, une réglementation unique ne résoudrait pas les problèmes, qui se posent différemment dans chaque lieu, en fonction de l'utilisation qu'en font les riverains.

Pour le surplus, la loi s'applique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*